

Note à l'attention des présidents et délégués des Mouvements Départementaux

Calendrier de préparation des élections régionales
Bureau exécutif du 22 septembre 2009

Rappel : Aux termes de l'article 18 des statuts, la stratégie pour les élections est définie par le Conseil National, seul à même d'engager le Mouvement dans la perspective des élections régionales.

1°) Avant le 15 Octobre : constitution des Unions Régionales et mise en place des groupes de travail

- Création et réunion des 22 Unions régionales en Septembre
- Les unions régionales mettent en place un groupe de travail ; la composition de ces groupes de travail doit être agréée par le bureau exécutif national.

Les groupes de travail sont chargés de préparer :

- Des propositions sur le projet régional
- Une analyse de la situation électorale régionale
- L'inventaire des candidatures reçues, selon les critères géographiques, de parité, de renouvellement des générations, et de diversité et de notoriété.

Les groupes de travail rendront compte au Bureau Exécutif de leurs travaux avant le 15 Octobre, lors de rencontres qui se dérouleront au siège national.

2°) Le conseil national sera convoqué le Samedi 24 Octobre à 9h30

Il sera chargé d'examiner la synthèse des travaux des Unions régionales, présentée par le Bureau Exécutif.

3°) Les candidatures

Dès aujourd'hui l'appel à candidature est lancé pour les prochaines élections régionales auprès de tous les adhérents. Les candidatures sont à envoyer au siège national du Modem à l'attention du Bureau des Elections, ainsi qu'aux groupes de travail mis en place par les Unions régionales. Le siège national s'assurera de la bonne transmission des candidatures aux Unions régionales.

Elles sont recevables jusqu'à la fin Octobre. Les candidatures seront accompagnées d'un bref curriculum vitae et d'une photo.

4°) Les investitures

Elles sont données par le Conseil National qui se réunira fin novembre, après consultation des adhérents dans chaque région.

- Le bureau exécutif soumet aux votes des adhérents dans chaque région des propositions de têtes de listes et têtes de sections départementales. En cas de rejet d'une proposition, une nouvelle proposition sera soumise aux votes des adhérents.

Tous les travaux préparatoires concernant les élections régionales doivent respecter la règle de confidentialité.